

RAPPORT DE LA COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION – FA »

Objet : Vote des crédits budgétaires supplémentaires et des comptes 2018

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance le 29 avril 2019, la commission « Finances et Administration » a examiné les crédits budgétaires supplémentaires et les comptes 2018.

Monsieur Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif, présente à la commission les grandes lignes de ces comptes 2018. Il explique que la nouvelle présentation des comptes et les nombreuses annexes relèvent d'exigences de la surveillance des communes. Suite à l'introduction de MCH2, modèle comptable harmonisé, les comptes sont nettement plus détaillés, plus complexes, mais permettent une meilleure transparence. Ce modèle permettra une meilleure comparaison entre les communes.

Monsieur Vonlanthen remercie les services pour le travail effectué.

Monsieur Vonlanthen explique ensuite que le canton a imposé la réévaluation de biens que Bernex avait « sous-évalué ». Cette réévaluation explique l'augmentation de 9 millions des actifs. Un amortissement maximum en termes de durée a été choisi par la commune.

L'exercice 2018 ayant été bénéficiaire, le Conseil administratif propose de verser une prime de 40% (un peu moins d'une demi-prime) aux employé-e-s communaux.

Suite à cette introduction, les commissaires passent en revue les comptes 2018.

0 Administration générale

01 Conseil municipal et exécutif

A la ligne 0110 30'000, salaires, indemnités journalière et jetons de présence un commissaire demande si la diminution de 49,5% soit de 65'469 CHF est uniquement liée au reclassement des frais des procès-verbalistes. Il est répondu que la diminution est plus fortement liée à la diminution du nombre de commissions, ce qui a fait diminuer le montant des jetons de présence.

02 Services généraux

A la ligne 0210 30'520, un commissaire demande d'où provient l'augmentation de 4,5% soit de 2'491 CHF des cotisations patronales aux caisses de pension. Il est répondu que les variations des cotisations sont liées à des variations salariales.

A la ligne 0210 30'550, l'augmentation de 9,8% soit de 1'091 CHF des cotisations patronales aux assurances d'indemnités est liée à une augmentation de taux intervenue après l'élaboration du budget.

A la ligne 0220 31'010, matériel d'exploitation et fourniture, l'augmentation de 98,5% soit de 6'602 CHF est lié aux charges des manifestations des promotions citoyennes ainsi qu'aux mérites bernésiens. Il est relevé qu'il est normal que les manifestations apparaissent dans plusieurs postes.

A la ligne 0220 31'530, entretien du matériel informatique, la diminution de 75,6% soit de 5'293 CHF s'explique par le fait que le forfait d'imprimante payé d'avance est non épuisé en 2018. Le montant ne peut pas être passé en transitoire.

A la ligne 0220 31'990, autres charges d'exploitation, l'augmentation de 59,5% soit de 5'534 CHF est liées aux mérites pour 3'250 CHF. Leur coût est difficile à évaluer au moment du budget. En effet, si un mérite est par exemple attribué lors d'une première place au classement d'une équipe de sport, on ne saura qu'à la fin de la saison si des mérites seront attribués. Un commissaire demande à réévaluer dans la commission concernée les critères d'attribution des mérites.

A la ligne 0290 31'010, matériel d'exploitation et fournitures, l'augmentation de 64,6% soit de 16'160 CHF est essentiellement liée à la construction de nouvelles armoires par le menuisier de la commune à l'état civil et à la mairie. Ces armoires font parties du mobilier à fournir dans les locaux loués à l'état civil. Si les meubles sont particuliers à l'usage de l'état civil, comme par exemple une armoire coupe-feu. Ce n'est pas le cas ici. Une commissaire demande à connaître les critères permettant de déterminer les meubles refacturés.

A la ligne 0220 31'100, acquisition de meubles, machines et appareils de bureau, l'augmentation de 259,9% soit de 28'593 CHF est due à l'acquisition de bureaux moins imposants. Ceux-ci ont permis la réorganisation des places de travail.

A la ligne 0220 44'700, loyers et fermage, l'augmentation de 18,9% soit de 7'105 est liée à une location plus régulière de locaux publics, à savoir la salle communale de Luchepelet, la buvette de Lully et le pavillon du Signal.

1 Ordre et sécurité publics, défense

1110 Police

A la ligne 1110 31'010, un commissaire demande si l'augmentation de 52,8% soit de 5'388 CHF est uniquement liée à l'entretien et aux réparations des véhicules de police. Le chef des finances répond que le détail n'est pas disponible.

A la ligne 1110 31'050, denrées alimentaires, un commissaire s'étonne de l'augmentation de 411% soit de 821 CHF. Il est répondu que la commune offre le café ainsi que le sucre à ses employé-e-s.

A la ligne 1110 33'006, amortissements planifiés de biens meubles, une commissaire s'étonne de voir apparaître l'amortissement de l'étude de vidéo surveillance. Il est répondu que la demande de crédit mentionnait que l'étude serait amortie en 5 ans en cas de non-réalisation. Le premier amortissement a eu lieu en 2017.

A la ligne 1110 42'600, remboursements et participation de tiers, l'augmentation de 816% soit de 32'672 CHF est liée à des pertes de gain suite à des blessures de travail.

A la ligne 1110 43'900, autres revenus, correspondent à des cours donnés à l'extérieur par la cheffe de la police municipale dont le montant est versé à la commune.

A la ligne 1110 44'700, loyers et fermage, la diminution de 74,2% soit de 3'356 CHF n'est pas expliquée.

1620 Protection civile

A la ligne 1620 31'380, il est mentionné que la formation des nouveaux astreints, auparavant payée par l'ORPC est désormais directement à la charge de chaque commune.

A la ligne 1620 31'590, il est mentionné que la maintenance des sirènes, auparavant payée par l'ORPC est désormais directement à la charge de chaque commune.

Or, selon une commissaire, la ligne 1626 36'120, participation au groupement intercommunal ORPC n'a pas diminué suffisamment compte tenu des coûts pris en charge directement par les communes.

2 Formation

2170 Bâtiments scolaires

A la ligne 2170 30'300, les indemnités pour travailleurs temporaires s'élèvent à 143'291 CHF et correspondent à des remplacements des concierges malades ou accidentés par des entreprises. Une commissaire relève que ce coût est trop élevé puisqu'il n'est pas compensé par les indemnités pour perte de gain (compte 42'600) qui s'élèvent à 35'784 CHF.

2180 Accueil de jour

A la ligne 2180 31'050, denrées alimentaires, l'augmentation de 6,6% soit de 21'625 CHF est due à l'augmentation du nombre de repas servis.

2192 Ecole obligatoire

A la ligne 2192 31'320, honoraires de conseillers externes, experts et spécialistes, l'augmentation de 29,8% soit de 5'508 CHF est liée aux analyses effectuées concernant les malfaçons des fenêtres et la gestion administrative des panneaux photovoltaïques. Plusieurs commissaires demandent que les frais liés aux panneaux solaires soient mentionnés dans les prochaines demandes de crédit concernant des panneaux.

3 Culture, sport et loisirs, églises

3290 Culture, non mentionné ailleurs

A la ligne 3290 31'990, 6'700 francs ont été alloués aux 20 ans de la fondation Hainard. Le montant n'apparaît pas dans les subventions puisqu'il s'agit d'un montant alloué à l'occasion d'un anniversaire.

3410 Sports

A la ligne 3410 31'200, alimentation et élimination (eau, énergie, combustible), l'augmentation de 10,8% soit de 15'419 est principalement liée à la zone sportive. Une fuite dans le bassin de rétention a notamment fortement augmenté la quantité d'eau du réseau utilisée.

3420 Loisirs

A la ligne 3420 36'360, l'augmentation de 6,1% soit de 5'125 CHF est liée à diverses subventions et allocations à des entités autres que des sociétés communales. Il s'agit d'allocations ponctuelles décidées par le Conseil administratif.

5 Sécurité sociale

5440 Protection de la jeunesse

A la ligne 5440 30'100, un commissaire demande si CAP emploi existe toujours puisqu'une diminution de 79,7% soit de 11'960 des indemnités CAP emploi apparaît aux comptes. Il est répondu que la structure est toujours active.

5451 Crèches et garderies

A la ligne 5451 30'900, la diminution de 59,8% soit de 11'952 CHF est liée au budget de formation qui n'a pas été entièrement utilisé. Il est répondu que cela est peut-être dû au fait que la crèche ait un fonctionnement lié non pas à l'année civile mais à l'année scolaire. Un commissaire demande à ce que le budget soit dynamisé.

A la ligne 5451 36'360, l'augmentation de 29,6% soit de 70'085 CHF est liée à l'augmentation du nombre d'heures d'accueil d'enfants bernésiens en 2018.

6 Transports

6150 Routes communales

A la ligne 6150 31'610, loyers et frais d'utilisation des immobilisations, CHF 4'000.- ont été dépensés pour la location d'un silo à sel déplaçable afin de permettre l'achat de sel en vrac plutôt qu'en sac.

A la ligne 6150 31'700, frais de déplacement et autre frais, le personnel de la crèche pouvant désormais bénéficier du plan de mobilité, le montant des indemnités a augmenté.

Aucune remarque n'est faite sur les dépassements de crédit.

Les commissaires vous recommandent,

Par 7 voix pour (7 membres présents)

D'accepter les comptes 2018 ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires

Bernex, le 7 mai 2019

La rapporteuse
Aurélie Friedli